Inclusion numérique des les territoires : élus locaux, le Sénat vous consulte !

Dans le cadre de sa mission d'information sur l'aménagement du territoire, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a décidé d'approfondir la question de l'inclusion numérique. La crise sanitaire a en effet mis en avant les inégalités dans l'accès au numérique et leurs conséquences déterminantes pour la vie des Français. Une stratégie nationale pour un numérique inclusif a été lancée en 2018 et l'engagement de l'État en la matière s'est renforcé. Pour autant, la politique d'inclusion numérique souffre toujours d'un manque de lisibilité et peine à s'ancrer dans certains territoires.

Madame Patricia Demas, rapporteure de la mission d'information, a donc souhaité organiser une consultation en ligne des élus locaux, afin de dresser un état des lieux des actions conduites par les collectivités en faveur de l'inclusion numérique et, surtout, d'identifier les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées et les évolutions souhaitables pour y remédier.

5 minutes sont suffisantes pour répondre à ce questionnaire. Les données recueillies par le Sénat sont strictement anonymes et confidentielles. Les réponses à ce questionnaire seront restituées dans le cadre du rapport d'information qui sera publié à l'issue des travaux.

Vous pouvez participer à cette consultation en vous connectant à l'adresse suivante jusqu'au 28 février 2022 :

https://participation.senat.fr/inclusion-numerique-dans-les-territoires-elus-locaux-le-senat-vous-consulte

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à la plateforme, vous pouvez envoyer un mail à <u>cellule-internet@senat.fr</u>